Docusign Envelope ID: 07605F5F-6F21-8C5B-817F-E75D03C85421

ABALUX
Société par Actions Simplifiée au capital de 1.000 euros
15, rue des Vanesses – 93420 Villepinte
RCS de Bobigny 789 857 919

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 24 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le 24 juin à 14h30, l'Associée unique de la Société ABALUX, la Société Guerbet, Société Anonyme immatriculée au RCS de Bobigny sous le numéro 308 491 521, s'est réuni au 15, rue des Vanesses – 93420 Villepinte sur convocation de son Président afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport de gestion du Président et rapport du Commissaire aux Comptes ;
 - Approbation des comptes de l'exercice 2025 ;
 - Quitus au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.
2. Affectation du résultat ;
3. Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce ;
4. Dépenses non déductibles fiscalement ;
5. Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

L'associée unique a été convoqué par lettre simple adressée le 3 juin 2026

L'associée unique, Guerbet, représentée par Monsieur Karim BOUSSEBAA, a émargé la feuille de présence en entrant en séance.

La Société Guerbet, en sa qualité de Présidente de la Société, représentée par Monsieur Karim BOUSSEBAA, préside la séance.

Le Commissaire aux Comptes, la société CROWE HAF, dûment convoqué par lettre du 3 juin 2026, est absent et excusé. Il n'a fait aucune remarque particulière au Président de ABALUX.

Madame Stéphanie LOUAISIL assume les fonctions de Secrétaire.

PREMIERE DECISION

L'associée unique, après présentation du rapport du Président et connaissance prise du rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes de l'exercice 2025 tels qu'ils ont été arrêtés par le Président.

Docusign Envelope ID: 07605F5F-6F21-8C5B-817F-E75D03C85421

L’associée unique approuve en conséquence les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports et donne quitus au Président de l’exécution de son mandat pour l’exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION

L’associée unique, après avoir constaté que les comptes de l’exercice 2025 présentent un résultat net négatif de 27,50 €, décide d’affecter le résultat de l’exercice au report à nouveau, ainsi les capitaux propres de la société s'élèveront à 588,93 euros.

TROISIEME DECISION

L’associée unique prend acte de l’absence de conventions visée à l’article L. 227-10 du Code de Commerce.

QUATRIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, l’Associée unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne font état d’aucune dépense non déductible fiscalement visée à l'article 39-4 du Code général des impôts.

CINQUIEME DECISION

L’Associée unique confère tous pouvoirs au porteur de l’original, d’un extrait ou d’une copie du présent procès-verbal à l’effet d’accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et, après lecture faite, le présent procès-verbal est signé par le Président.

Conformément à l'article R 225-22 du Code de commerce, le présent procès-verbal a été établi sous forme électronique et signé par voie électronique au moyen d'une signature électronique qui respecte au moins les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par l'article 26 du règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

Signed by:
Karim Boussebaa
B1FD77CDA70549E...

GUERBET Associée Unique
Représentée par M. Karim BOUSSEBAA
Présidente d’ABALUX

1

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ABALUX — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* :

Adresse de l'entreprise 0015 RUE DES VANESSES 93420 VILLEPINTE — Durée de l'exercice précédent* :

Numéro SIRET* 7 8 9 8 5 7 9 1 9 0 0 0 1 1 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/12/2025

				Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3
		Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
		Frais de développement *	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
		Fonds commercial (1)	AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP		AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT		AU			
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations	CS		CT			
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV			
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
		Prêts	BF		BG			
		Autres immobilisations financières*	BH		BI			
		TOTAL (II)	BJ		BK			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY			
		Autres créances (3)	BZ		CA			
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
		Disponibilités	CF	589	CG			589
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI			
		TOTAL (III)	CJ	589	CK			589
		Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW					
		Primes de remboursement des emprunts (V)	CM					
		Écarts de conversion actif et différences d'évaluation* (VI)	CN					
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	589		1A		589

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP **N° 2051 2026**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ABALUX — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 000)	DA	1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	-384
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	-28
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	589
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	
	Dettes fiscales et sociales	DY	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Instrument financier à terme	D1	
	Autres dettes	EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	
	Écart de conversion passif et différences d'évaluation* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	589

RENVOIS			
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D	
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

3 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)** DGFiP **N° 2052 2026**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ABALUX — Néant ☐ *

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

			Exercice N				
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC	
	Production vendue biens *	FD		FE		FF	
	Production vendue services *	FG		FH		FI	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		FK		FL	
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions* (9)					FP	
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles					F1	
	Autres produits (1) (11)					FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	28
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	
	Salaires et traitements*					FY	
	Cotisations sociales (10)					FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux amortissements * (14)					GA	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux dépréciations					GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations et dépréciations *					GC	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					G1	
	Autres charges (12)					GE	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	28
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	-28
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* **(III)**					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* **(IV)**					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur dépréciations					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GO	
	Produits de cessions d'immobilisations financières					G2	
	Total des produits financiers (V)					GP	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	
	Différences négatives de change					GS	
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					G3	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	-28

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)**

DGFiP **N° 2053 2026**

Désignation de l'entreprise ABALUX — Néant ☐ *

		Exercice N
Produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
Charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**	HJ	
Impôts sur les bénéfices * **(X)**	HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	28
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)	HN	-28

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1G	
(3) Dont	– Crédit–bail mobilier *	HP	
	– Crédit–bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG–CRDS) **A5**		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	

(13) Dont primes et cotisations sociales professionnelles **A8** | Dont cotisations facultatives Madelin **A10** | Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite **A11**

(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1–2°, al.3) **HS**

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

Docusign Envelope ID: DA1B7C15-3B8B-8482-83CC-231EB2052E30

ABALUX
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 euros
15, rue des Vanesses – 93420 Villepinte
RCS de Bobigny 789 857 919

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX EXERCICE 2025

Docusign Envelope ID: DA1B7C15-3B8B-8482-83CC-231EB2052E30

Les chiffres présentés dans cette annexe sont exprimés en euros.

Introduction

Le bilan est établi avant répartition du bénéfice.

Les comptes de l'exercice présentent un résultat net de **-27,50**€ et un total de bilan d'un montant de **588,93**€.

Le président a arrêté les états financiers au 31 décembre 2025, le **29 mai 2026**. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'associé unique, la société Abalux, représentée par son Président, le **24 juin 2026**.

Règles et méthodes comptables

Règles et méthodes comptables

Les comptes sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du Plan Comptable Général telles que définies dans le règlement ANC no 2022-06. Ils sont également établis conformément aux hypothèses de base suivantes : principe de prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre et indépendance des exercices.

Changement de méthode comptable
Le règlement ANC no 2022-06, homologué le 30 décembre 2023, modifie le Plan Comptable Général et s'applique à compter du 1er janvier 2025.
Il introduit notamment plusieurs modifications :
- une nouvelle définition du résultat exceptionnel ;
- la suppression de la technique du transfert de charges ;
- la modification du plan de comptes et l'introduction d'une nouvelle nomenclature ;
- une nouvelle présentation des informations dans l'annexe, introduisant des modèles de tableaux obligatoires.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles. Néanmoins, aucun reclassement ou regroupement n'a du être effectué entre des lignes du bilan ou du compte de résultat afin de respecter le nouveau format des états financiers pour Abalux.

Docusign Envelope ID: DA1B7C15-3B8B-8482-83CC-231EB2052E30

Note 1 – Immobilisations

Les immobilisations sont nulles.

Note 2 - Etat des échéances des créances

Les créances sont nulles sur les exercices 2025 et 2024.

Note 3 – Capitaux propres

Le capital social d'Abalux est constitué par 100 actions dont la valeur nominale est de 10 euros.

	2025	2024
	Montant	**Montant**
Capital social	1 000.00	1 000.00
Report à nouveau	(356.07)	(356.07)
Résultat de l'exercice	(27,50)	-
Provisions réglementées	-	-
Capitaux propres	**588.93**	**616.43**

Les actions d'Abalux ont évolué comme suit :

	2025
Nombre d'actions à la constitution d'Abalux	100
Nombre d'actions à la fin de l'exercice	**100**

Note 4 - Etat des échéances des dettes

Les dettes sont nulles sur les exercices 2025 et 2024.

Note 5 – Chiffres d'affaires

Le chiffre d'affaires est nul.

Note 6 – Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation sont de 27,50€ sur l'exercice 2025, elles correspondent à des frais bancaires.
Elles sont nulles sur l'exercice 2024.

Note 7 – Effectif moyen pendant l'exercice

La Société ne possède aucun effectif salarié.

Note 8 – Engagements hors bilan

Néant.

Docusign Envelope ID: DA1B7C15-3B8B-8482-83CC-231EB2052E30

Note 9 - Autres informations

La société Abalux est membre du régime d'intégration fiscale du groupe Guerbet, dont la société Guerbet SA est la société mère et tête de groupe, à compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025. À ce titre, le résultat fiscal de la société Abalux est intégré au résultat d'ensemble du groupe.

Note 10 – Evènements postérieurs à la clôture

Néant.

Docusign Envelope ID: DA1B7C15-3B8B-8482-83CC-231EB2052E30

ABALUX
Société par Actions Simplifiée au capital de 1.000 euros
15, rue des Vanesses – 93420 Villepinte
RCS de Bobigny 789 857 919

RAPPORT DE GESTION

EXERCICE 2025

Docusign Envelope ID: DA1B7C15-3B8B-8482-83CC-231EB2052E30

Conformément aux dispositions de la Loi et des statuts de notre société, nous avons l'honneur de vous rendre compte de notre gestion et de soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Les convocations prescrites vous ont été adressées dans les formes et délais statutaires et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur et les statuts de votre société ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation de l'activité de la société au cours de l'exercice 2025 :

Les informations présentées dans le présent rapport sont issues des données présentées en annexes des états financiers.

Abalux a été créée afin d'anticiper la réalisation éventuelle au sein du Groupe Guerbet d'une opération qui nécessiterait l'intervention d'une entité juridique. Aussi, Abalux n'a pour le moment aucune activité.

La société n'a réalisé aucun chiffre d'affaires au cours de l'exercice.
Hormis des charges de fonctionnement pour un montant total de 27,50 €, aucune opération n'a été enregistrée sur l'exercice.
La Société ne détient aucune immobilisation à la clôture.
L'actif de la société dont le montant total est de 588,93 € est entièrement constitué de disponibilités.
La Société n'emploie aucun salarié.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE ET DEPUIS LA CLOTURE DE CELUI-CI

La société Abalux a été radiée d'office par le Greffe de Bobigny en date du 18 octobre 2024, en raison de l'expiration du délai de deux ans suivant son immatriculation sans activité déclarée. Toutefois, la mention de radiation d'office n'est qu'une sanction « administrative ». La société conserve sa personnalité morale tant qu'elle n'a pas été dissoute et liquidée.

Il a été décidé de conserver cette société et de procéder aux formalités juridiques afin de rétablir sa situation.

Docusign Envelope ID: DA1B7C15-3B8B-8482-83CC-231EB2052E30

Au cours de l'exercice, le périmètre d'intégration fiscale du groupe Guerbet a évolué avec l'entrée de la société Abalux dans le régime d'intégration fiscale, dont la société Guerbet SA est tête de groupe, à compter de l'exercice 2025.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La situation d'Abalux ne devrait pas évoluer au cours du prochain exercice, sauf à participer à une opération particulière au sein du Groupe Guerbet.

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT :

Il est précisé en application de l'article L 232-1 du Code de commerce, que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

PRISES DE PARTICIPATIONS :

ABALUX n'a pris aucune participation dans une quelconque société durant l'exercice écoulé.

RESULTATS – AFFECTATION

Le résultat net comptable de l'exercice 2025 est une perte de 27,50€.

Les comptes de l'exercice 2025 qui sont présentés ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que les autres entités juridiques France du groupe.
Il vous est proposé d'approuver les comptes de l'exercice 2025 tels qu'ils sont présentés et qui font apparaître un résultat net négatif de 27,50€, ainsi que d'en approuver l'affectation.

Le résultat de l'exercice étant de -27,50€, les capitaux propres de la société seront de 588,93€.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

Docusign Envelope ID: DA1B7C15-3B8B-8482-83CC-231EB2052E30

INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Nous vous indiquons ci-après, conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients à la clôture des deux derniers exercices sociaux.

La Société n'ayant enregistré aucune facture fournisseur ni client sur l'exercice, les tableaux ci-après ne comportent pas de données.

Docusign Envelope ID: DA1B7C15-3B8B-8482-83CC-231EB2052E30

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-14).

	Article D. 441-14 : Factures ***reçues*** non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441-14 : Factures ***émises*** non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jours	1 à 30 jours	31 à 61 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jours	1 à 30 jours	31 à 61 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement.												
Nombre de factures concernées												
Montant total des factures concernées H.T[1]												
Pourcentage du montant total des achats H.T de l'exercice												
Pourcentage du chiffre d'affaires H.T de l'exercice												
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées.												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(C) Délai de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L441-14 ou article L443-1 du code de commerce).												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	☐Délais contractuels *: (préciser)* ☐Délais légaux *: (préciser)*						☐Délais contractuels *: (préciser)* ☐Délais légaux *: (préciser)*					

[1] Notice : ce décret autorise les sociétés à publier toute taxe comprise ou hors taxe les montants prévus par le décret initial.

Docusign Envelope ID: DA1B7C15-3B8B-8482-83CC-231EB2052E30

Factures ***reçues et émises*** ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice[2] (Tableau II de l'article D.441-6-II).

	Article D. 441-6-II :Factures ***reçues*** ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						Article D. 441-6-II :Factures ***émises*** ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					
	0 jours	1 à 30 jours	31 à 61 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jours	1 à 30 jours	31 à 61 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement.												
Nombre cumulé de factures concernées												
Montant cumulé des factures concernées H.T												
Pourcentage du montant total H.T des factures reçues dans l'année												
Pourcentage du montant total H.T des factures émises dans l'année												
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées.												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(C) Délai de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L441-6 ou article L443-1 du code de commerce).												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	☐Délais contractuels *: (préciser)* ☐Délais légaux *: (préciser)*						☐Délais contractuels *: (préciser)* ☐Délais légaux *: (préciser)*					

[2] **Par dérogation**, la société peut présenter en lieu et place des informations précédentes les informations sur les factures émises et reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice (C. com. art. D 441-4, II).

Docusign Envelope ID: DA1B7C15-3B8B-8482-83CC-231EB2052E30

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention donnant lieu à application de l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Dépenses et charges non déductibles fiscalement :

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé, nous n'avons effectué aucune dépense non déductible fiscalement.

Vous êtes invité, après lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les décisions soumises à votre vote.

Fait à Villepinte

Le 2026-05-29 | 12:39 PDT

DocuSigned by:
Karim Boussebaa
E7BB7002F900463...

GUERBET

Président d'Abalux

Représentée par Karim BOUSSEBAA